

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
12 juillet 2022

---

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° AS450

présenté par

Mme Bregeon, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

-----

**ARTICLE 19**

Après le mot :

« confère »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 1 :

« , le cas échéant, un caractère obligatoire. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de clarification rédactionnelle.